

Prolongation du rachat d'actions nominatives propres

Base juridique et but	Bâloise Holding SA («Bâloise»), dont le siège se trouve à Bâle, a décidé de prolonger le programme de rachat de ses propres actions (le «Programme de rachat») actuel pour une année. Le volume maximum de 2'000'000 actions nominatives demeure inchangé y correspond à un maximum de 4 % du capital-actions émis de Bâloise, qui s'élève à CHF 5'000'000 et est divisé en 50'000'000 actions nominatives de CHF 0.10 nominal chacune. Depuis le 29 septembre 2008 jusqu'au 26 avril 2010, Bâloise Holding a racheté 1'255'417 actions nominatives ou 2.51 % du capital-actions émis sous ce programme de rachat d'actions. Par conséquence un maximum additionnel de 744'583 actions nominatives ou 1.49 % du capital-actions émis peut être racheté. Au cas où Bâloise détient plus de 10 % de propres actions nominatives, elle interrompra le programme de rachat présent. Par ce Programme de rachat, Bâloise a l'intention d'acquérir son propre stock de titres au sens de l'article 659 CO. Ce stock servira au financement des acquisitions éventuelles, des plans de participation du personnel ou aux emprunts convertibles ou emprunts à option. Selon la situation du marché, Bâloise peut vendre les propres actions achetées.
Durée du Programme de rachat	Le Programme de rachat qui courant depuis le 29 septembre 2008 se terminera nouvellement probablement le 28 avril 2011 . Bâloise se réserve le droit d'abandonner le Programme de rachat en tout temps et n'a pas d'obligation d'acquérir des actions nominatives propres dans le cadre de ce Programme de rachat.
Pas de ligne de négoce spéciale	Pour ce Programme de rachat aucune ligne de négoce spéciale à été ouvert à cet effet. Les rachats effectués dans le cadre de ce Programme de rachat se feront au prix du marché.
Cotation	Les actions nominatives Bâloise sont cotées selon Main Standard du SIX Swiss Exchange.
Participation de Bâloise dans son propre capital	Au 26 avril 2010 Bâloise détenait 1'709'125 actions de ses propres actions nominatives, ce qui représente 3.42 % du capital-actions et des droits de vote.
Principaux actionnaires	Le 26 mars 2009, le groupe SIGNAL-IDUNA a dépassé le seuil de 5 % et détient 2'590'000 actions nominatives Bâloise, conformément à 5.18 % des 50'000'000 actions nominatives Bâloise émises. Le 1 ^{er} décembre 2009, BlackRock, Inc. et leurs filiales ont dépassé le seuil de 3 % et détient 2'103'260 actions nominatives Bâloise, conformément à 4.21 % des 50'000'000 actions nominatives Bâloise émises. La déclaration de la publicité des participations est disponible sous www.baloise.com .
Informations au sujet du Programme de rachat	Selon la Communication N°1 de la Commission des OPA du 28 mars 2000 au sujet de rachats de titres de participation Bâloise offre des informations en rapport avec le déroulement du Programme de rachat à l'adresse suivante : www.baloise.com/Investor Relations/Share buyback program .
Informations non-publiées	Conformément aux dispositions en vigueur, Bâloise confirme qu'elle ne dispose pas d'informations non publiées susceptibles d'influencer de manière déterminante la décision de ses actionnaires de participer à ce Programme de rachat.
Banque mandatée	Bâloise a mandatée UBS Investment Bank, une division d'UBS SA, pour l'exécution de ce Programme de rachat.
Numéro de valeur, ISIN et symbole ticker	Action nominative Bâloise Holding SA de CHF 0.10 nominal 1.241.051 CH0012410517 BALN
Lieu et date	Zurich, le 30 avril 2010

Cette annonce n'est ni une annonce de cotation au sens du Règlement de cotation du SIX Swiss Exchange ni un prospectus d'émission aux termes de l'art. 652a CO.